



The Canadian Coalition
for Green Health Care
Coalition canadienne pour
un système de santé écologique

Investissement durable **FAQ** **Outil 2**

Le 15 avril 2026

Guide de discussion fondé sur les questions fréquentes des fondations canadiennes du secteur de la santé



Canada Climate
Law Initiative

L'Initiative canadienne
de droit climatique

Quinn
Partners

QUAND LE CAPITAL ET LA BIENVEILLANCE S'ÉLOIGNENT L'UN DE L'AUTRE

Les fondations du secteur de la santé ne se voient pas seulement confier des capitaux. Elles sont également dépositaires de la confiance du public, de la confiance des donateurs et d'une mission ancrée dans les soins. Bien que les stratégies philanthropiques illustrent ces valeurs, les portefeuilles d'investissement sont souvent constitués en ne tenant compte que de critères financiers conventionnels, ce qui peut créer un fossé grandissant entre la mission et le capital.

Ce fossé n'est pas intentionnel, mais il est de plus en plus visible. Les donateurs posent des questions plus pointues. Les attentes en matière de transparence s'intensifient. L'exposition à des secteurs controversés, aux défaillances de gouvernance ou aux risques liés au climat est impossible à ignorer. Ensemble, ces pressions nuisent à la réputation et à la gouvernance, risques qui existent indépendamment des performances financières.

Dans le contexte actuel, l'investissement durable est attendu — les fondations qui ne s'y engagent pas s'exposent à des questions, à des critiques et à une atteinte à leur réputation.

À PROPOS DE CET OUTIL

Cette FAQ apporte aux responsables des fondations des **réponses claires aux questions fréquentes et aux idées reçues concernant l'investissement durable**. Elle a pour but d'aider les fondations à prendre des décisions en toute confiance, afin que leurs capitaux soutiennent la prestation de soins d'aujourd'hui et contribuent au système de santé de demain. Cet outil tient compte des contributions des participants à la communauté de pratique « Healthy Capital » ou fonds en santé.

MODE D'EMPLOI

Utilisez cet outil pour **préparer ou guider les discussions** sur l'investissement durable et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) : passez en revue les questions susceptibles d'être posées, inspirez-vous des réponses suggérées et utilisez les questions complémentaires et les ressources pour orienter et approfondir la discussion.

Cet outil peut être utilisé en complément de l'outil 1 et l'outil 3. Collectivement, ces trois outils forment un ensemble pratique.



L'outil n° 1 permet d'établir une base commune sur les motivations et l'analyse de rentabilité



L'outil n° 2 favorise une discussion approfondie et guidée sur des questions courantes



L'outil n° 3 propose des formulations prêtes à être adaptées pour traduire les décisions en une politique d'investissement actualisée et en mesures d'application

FOIRE AUX QUESTIONS



Question 1 : Qu'est-ce que l'investissement durable, et pourquoi est-ce important pour les fondations?

Réponse:

L'investissement durable est une approche d'investissement qui tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) lors de la prise de décisions d'investissement et de la gestion des actifs du portefeuille.

Cette approche consiste à utiliser des facteurs financiers et non financiers importants^[1] pour renforcer les décisions d'investissement, gérer les risques et saisir les opportunités de création de valeur.

L'investissement durable revêt une importance particulière pour les fondations dans le domaine de la santé, car elles dépendent de rendements d'investissement résilients et à long terme pour soutenir les dons, tandis que les risques liés aux facteurs ESG non gérés et les opportunités manquées peuvent avoir une incidence défavorable sur leurs performances financières. Il est également important de préserver la réputation de la fondation au fil du temps, et la gestion du capital ne doit pas aller à l'encontre de la mission de la fondation.

Il est important de noter que cette approche ne repose pas sur l'acceptation de rendements plus faibles : les données issues de vastes ensembles de données sur les fonds et les recherches universitaires ne montrent généralement aucune pénalité de performance systématique liée à l'intégration de facteurs ESG importants sur le plan financier, et indiquent souvent des rendements comparables avec une meilleure résilience face aux baisses sur des horizons plus longs (voir Question 3).



Question 2 : Quels investisseurs ont intégré l'investissement durable dans leurs stratégies ?

Réponse:

L'adoption de cette approche sur le marché canadien est désormais courante chez les professionnels, ce qui montre qu'il s'agit d'une pratique d'investissement prudente et non d'un domaine de niche. Selon le Rapport de tendances de l'investissement responsable canadien 2024 de l'AIR, environ 71 % des actifs sous gestion au Canada — soit environ 4 500 milliards de dollars canadiens à la fin de 2023 — étaient gérés selon une approche d'investissement durable.^[2] La mise à jour de 2025 montre que cette tendance s'accroît : 96 % des investisseurs interrogés ont désormais recours à l'intégration des facteurs ESG, couvrant 87 % de leurs actifs sous gestion, et les actifs d'investissement durable parmi les répondants ont augmenté de 15,9 % depuis la précédente enquête.^[3] Ces chiffres incluent à la fois les investisseurs institutionnels et les investisseurs particuliers, y compris les fonds de pension et les organismes de placement collectif, les gestionnaires de placements et d'autres types de grands investisseurs. Tous les investisseurs peuvent pratiquer l'investissement durable.

Les plus grands détenteurs d'actifs au Canada sont des leaders en matière d'investissement durable.

Voici quelques exemples d'investisseurs qui pratiquent l'investissement durable : BCI, CAAT Pension Plan, Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), La Caisse (anciennement Caisse de dépôt et placement du Québec), OMERS et University Pension Plan (UPP).

Par ailleurs, l'Association médicale canadienne (AMC), la Fondation Trottier, la Fondation McConnell, la Fondation Sitka, la Fondation Inspirit et la Fondation Atkinson sont des acteurs de premier plan dans ce domaine; elles encouragent les investissements alignés sur leur mission et usent de leur influence pour faire avancer la cause de la finance durable. En tant que bailleurs de fonds de premier plan dans le secteur, avec des actifs allant d'environ 35 millions de dollars canadiens à plus de 700 millions de dollars canadiens, ils considèrent de plus en plus les retombées de leurs investissements — et pas seulement celui de leurs subventions — comme un levier essentiel pour faire avancer leurs missions.



Question 3 : Devrons-nous nous contenter de rendements financiers moins élevés si nous investissons selon une approche durable?

Réponse:

Non, l'investissement durable n'implique pas nécessairement des rendements financiers moindres. L'investissement durable vise des rendements financiers conformes aux taux du marché; des études universitaires, des analyses sectorielles et les pratiques du secteur démontrent en effet des performances compétitives, souvent accompagnées d'avantages tels qu'une volatilité réduite.

Des méta-études examinant la relation entre les critères ESG et la performance financière au niveau des entreprises (actifs) ont mis en évidence des corrélations positives entre une meilleure performance ESG et l'efficacité opérationnelle, la performance boursière et un coût du capital plus faible. Sur le long terme, l'adoption d'une approche d'investissement durable n'implique pas de compromis en matière de rendement et peut contribuer à réduire le risque de baisse et à améliorer la liquidité. La prise en compte des facteurs ESG importants peut générer des rendements similaires avec un risque moindre et une volatilité réduite.

Nous vous invitons à consulter notre section « Ressources » à la fin de ce document et à examiner l'outil 1 pour en savoir plus sur les rendements financiers.



Question 4 : En quoi l'investissement durable contribue-t-il à la gestion des risques ?

Réponse:

L'investissement durable est essentiel à une gestion des risques de qualité, car ignorer les risques ESG entraîne une exposition non maîtrisée. L'intégration des facteurs de durabilité vous aide à identifier et à gérer un vaste ensemble de risques importants qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les rendements financiers et qui pourraient ne pas être pris en compte par l'approche d'investissement traditionnelle. Cela se reflète dans les pratiques du secteur : 85 % des personnes interrogées ont déclaré que la raison principale pour laquelle elles prennent en compte les facteurs ESG est de minimiser le risque à long terme, avant l'amélioration des rendements (56 %) et le respect de l'obligation fiduciaire (48 %).^[4]



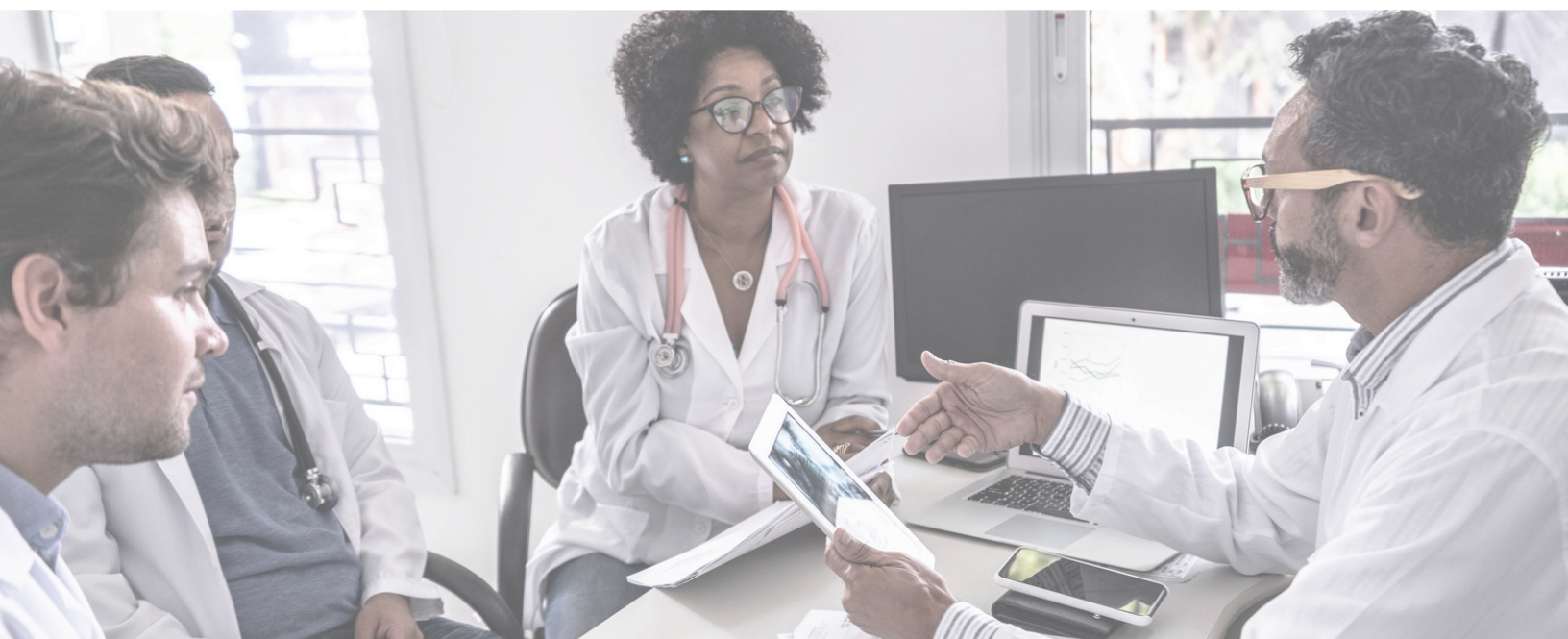


Question 5 : En quoi les risques climatiques relèvent-ils des obligations fiduciaires des administrateurs des fondations?

Réponse:

Nous estimons qu'il existe deux raisons principales d'intégrer les considérations climatiques dans la gestion du capital investi de votre fondation :

- 1** Les administrateurs de votre fondation ont le devoir de tenir compte des risques et des opportunités sur le plan financier dans la gestion des actifs. Compte tenu des données largement reconnues qui démontrent les immenses répercussions financières du changement climatique, les administrateurs ignorent à leurs dépens les risques financiers que le changement climatique fait peser sur les placements qu'ils ont pour mission de gérer. **Les organismes de réglementation de nombreuses institutions financières au Canada**, comme le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)^[5] et l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR)^[6], **réglementent et reconnaissent de plus en plus l'importance des risques liés au climat.** Ils offrent tous deux des conseils et prennent des mesures face aux risques climatiques. De nombreuses études et publications ont démontré que l'investissement durable est conforme au devoir fiduciaire. Nous vous recommandons de lire celles dont les liens figurent dans la section « Ressources ».
- 2** En tant que gestionnaires responsables, les membres du conseil d'administration de votre fondation jouent un rôle essentiel dans la préservation de la réputation de celle-ci. S'il s'avérait que les investissements d'une fondation sont liés à des conséquences qui ne cadrent pas avec sa mission, telles que le réchauffement climatique et ses répercussions sur la santé des personnes, cela pourrait nuire à la capacité de la fondation à attirer et à conserver des financements.





Question 6 : Adopter une approche d'investissement durable implique-t-il de se désinvestir des secteurs très polluants ou à fortes émissions de carbone ?

Réponse:

Un investissement durable peut s'appuyer sur une ou plusieurs stratégies, telles que celles présentées dans l'encadré 1 (à droite).

Le désinvestissement consiste à vendre ou à exclure délibérément certains investissements, tels que ceux dans les sociétés du secteur des énergies fossiles ou dans les entreprises engagées dans des activités controversées.

Il peut s'agir d'une stratégie mise en application, mais ce n'est pas la plus couramment utilisée. Le désinvestissement influe principalement sur la propriété des actions : il peut permettre de gérer le risque du portefeuille et la réputation, mais il existe peu de preuves que la vente à elle seule réduise concrètement les émissions. Le désinvestissement peut également avoir pour effet de transférer des actifs à fortes émissions entre les mains de propriétaires moins responsables.

Maintenir ses investissements tout en demandant des changements, en adoptant une position de vote et en prévoyant des recours progressifs permet aux investisseurs de faire pression sur les entreprises en matière d'objectifs, d'alignement des dépenses d'investissement et de divulgation. De nombreuses stratégies climatiques combinent désormais un engagement structuré à des attentes assorties de délais, dans un premier temps, puis au désinvestissement ciblé en dernier recours, lorsque les entreprises ne parviennent pas à se conformer. Par exemple, Engagement climatique Canada^[7] favorise un engagement à grande échelle auprès des principaux émetteurs canadiens du TSX60.

Encadré 1 : Stratégies d'investissement durable

Intégration ESG : Intégration explicite des enjeux ESG dans l'analyse financière traditionnelle. Dans le cadre de l'intégration ESG, le gestionnaire de placements combine les données ESG avec les indicateurs financiers traditionnels pour évaluer le profil de risque et la valeur d'une entreprise.

Filtrage négatif : Exclusion de certains secteurs ou de certaines entreprises d'un portefeuille, généralement sur la base de critères éthiques ou moraux. Par exemple, de nombreux organismes de placement collectif durables excluent les fabricants de tabac et d'armes.

Filtrage positif : Inclusion de certaines entreprises dans un portefeuille sur la base de performances ESG positives par rapport à leurs pairs du secteur.

Engagement actionnarial : Utilisation du pouvoir des actionnaires pour influencer directement le comportement des entreprises. Par exemple, le dépôt de résolutions d'actionnaires, le vote par procuration et le dialogue avec les entreprises afin d'améliorer leurs performances ESG.

Investissement thématique : Investissements dans les thèmes ESG associés à la croissance, tels que les femmes aux postes de direction, les technologies propres, les énergies de remplacement et la cybersécurité.

Investissement à retombées sociales : Investissements réalisés dans des entreprises, des organisations et des fonds dans le but, au-delà des bénéfices financiers, d'entraîner des retombées sociales et environnementales. Les investissements à retombées sociales visent une fourchette de rendements allant d'un taux inférieur à celui du marché à un taux conforme au marché, en fonction des objectifs stratégiques des investisseurs. Parmi les exemples, citons : la microfinance, le logement abordable, les soins de santé, l'éducation et les énergies renouvelables. Certains investissements à retombées sociales pourraient également être classés comme des investissements thématiques.



Question 7 : En quoi consiste concrètement l'engagement des investisseurs, et quels résultats peut-on en attendre?

Réponse:

L'engagement actionnarial consiste à user de votre voix et de votre influence en tant qu'investisseur pour influencer la manière dont les gestionnaires et les entreprises de votre portefeuille gèrent les questions climatiques et ESG.

L'engagement peut se manifester à deux niveaux :

1

Sociétés sous-jacentes : Les gestionnaires ont recours à divers outils, tels que le vote lors des assemblées générales annuelles des actionnaires ou le dialogue avec les entreprises pour exiger une meilleure gouvernance climatique, des plans de transition crédibles et une meilleure communication de l'information.

Par exemple, Engagement climatique Canada est une coalition d'investisseurs qui entretient un dialogue avec les 42 principaux émetteurs de carbone au Canada cotés à la Bourse de Toronto (TSX).

2

Gestionnaires d'actifs : Étant donné que vous ne pouvez pas choisir directement les titres dans lesquels votre fondation investira, une partie essentielle de votre engagement peut s'exercer auprès des gestionnaires d'actifs que vous engagez, notamment :

a) Définir des attentes claires en matière d'intégration des critères ESG et climatiques lors de la sélection et de la nomination, et intégrer les politiques et les capacités requises dans le processus de diligence raisonnable concernant les gestionnaires,

b) Influencer les gestionnaires actuels en leur posant des questions sur leurs plans d'investissement durable (processus ESG, ressources, participation de l'industrie, gouvernance) et

c) Procéder à des évaluations régulières des gestionnaires d'actifs actuels afin de suivre leurs progrès en matière d'investissement durable, notamment en ce qui concerne le vote par procuration et l'engagement auprès des entreprises du secteur.



Question 8 : Les fondations s'exposent-elles à des risques de réputation en ne adoptant pas une approche d'investissement durable ?

Précédent récent : une action en justice contre l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) a été intentée en octobre 2025 par quatre jeunes Canadiens qui percevront des prestations de retraite après 2050. Ils affirment que l'OIRPC met leurs prestations en péril en gérant de manière inadéquate les risques financiers liés au climat, en augmentant les risques pour l'ensemble du portefeuille par des investissements dans le développement des énergies fossiles, et en présentant de manière trompeuse et en omettant de divulguer son approche face aux risques financiers liés au climat.

Réponse:

Oui. Les parties prenantes, et plus particulièrement, les donateurs, s'attendent à ce que les fondations adoptent un comportement exemplaire, notamment à ce que leurs investissements cadrent avec leur mission. Premièrement, **l'investissement durable étant désormais la norme**, les fondations qui ne s'y conforment pas seront de plus en plus perçues comme ayant des pratiques dépassées. Deuxièmement, les attentes en matière de durabilité sont en hausse partout. Par exemple, CanadaDon rapporte que 32 % des Canadiens affirment que le changement climatique ou la protection de l'environnement est une cause prioritaire pour eux, et 48 % déclarent ressentir de l'anxiété climatique assez régulièrement.^[8] Par conséquent, la volonté de savoir si les investissements d'une fondation sont conformes à sa mission gagne en importance.

Compte tenu de l'éventail des parties prenantes auxquelles s'adressent les fondations du secteur de la santé (patients, familles, personnel soignant, donateurs, grand public), **on attend de plus en plus d'elles que leurs pratiques d'investissement reflètent leur mission et leurs valeurs**. Dans un contexte de prise de conscience croissante des risques climatiques et des autres risques ESG, ainsi que de multiplication des litiges liés au climat (y compris ceux liés à la santé), les fondations s'exposent à des critiques quant à la manière dont elles investissent et gèrent leurs fonds. Nous pensons que la proactivité et la transparence constituent les meilleurs moyens d'atténuer ces risques et un bon moyen de sensibiliser les parties prenantes.

Exemples d'activités préjudiciables :

Tabac

Les entreprises dont l'activité principale consiste à fabriquer des cigarettes et des produits connexes, qui sont directement liés à des maladies et à des décès évitables.

Armes

Les entreprises du secteur de la défense qui tirent une part importante de leurs revenus des systèmes d'armement et des munitions utilisées dans le cadre de conflit sont associées à des pertes humaines et à des blessures que doivent prendre en charge les hôpitaux.

Actifs liés à l'énergie à forte intensité en gaz à effet de serre

Les économies, les entreprises et les politiques qui produisent de l'énergie et des produits à partir du charbon, du pétrole et du gaz naturel — par exemple, les grands producteurs de pétrole et de gaz tels que Shell^[9], ou les collectivités confrontées à des actions en justice intentées par des jeunes pour le climat, comme l'Ontario dans l'affaire Mathur^[10] — contribuent au changement climatique, qui est largement reconnu comme un risque systémique majeur pour la santé publique.



Question 9 : Si les activités d'investissement de la fondation génèrent de bons rendements financiers, pourquoi voudrions-nous modifier nos processus? Qu'est-ce qui motive le changement si « tout fonctionne bien »?

Réponse:

Les pratiques d'investissement évoluent : l'investissement durable est désormais la norme au Canada. Les attentes des parties prenantes sont également de plus en plus élevées, car les donateurs, les cliniciens, le personnel et les patients n'hésitent plus à remettre en question les investissements qui semblent nuire à la santé, et les rendements élevés ne suffisent pas à éviter les atteintes à la réputation. Actualiser les processus ne signifie pas renoncer à ce qui fonctionne, cela consiste à resserrer la gouvernance, à définir des attentes claires pour les gestionnaires et à améliorer la transparence, afin que le rendement financier aille de pair avec un portefeuille résilient et conforme à la mission.

Même si les investissements de votre fondation génèrent aujourd'hui de bons rendements financiers, cela ne suffit pas à garantir la gestion des risques futurs, l'adéquation avec la mission ou la préservation de la réputation. Une fondation pourrait être accusée de générer de bons rendements financiers au détriment de l'environnement.

Les risques liés au climat, à la réglementation, aux litiges, aux produits et aux enjeux sociaux ne sont souvent mis au jour qu'après des années de bons rendements d'un point de vue strictement financier. **Renforcer les processus d'investissement durable et de gestion responsable consiste à identifier et à gérer ces risques avant qu'ils ne se concrétisent et ne compromettent les rendements à long terme.**

Si les fondations ne tiennent pas compte de ces risques, elles s'exposent à des critiques pour ne pas avoir suffisamment pris en considération les risques climatiques et autres risques ESG, ce qui pourrait mettre en péril les intérêts financiers à long terme de leurs bénéficiaires.



Question 10 : Quelles attentes les fondations devraient-elles formuler à l'égard de leurs gestionnaires de placements en matière d'investissement durable?

Réponse:

Les fondations sont en droit d'attendre des gestionnaires de placements qu'ils préservent la valeur financière à long terme et évitent toute détérioration des résultats en matière de santé. Concrètement, ils doivent adopter une approche d'investissement claire et durable, intégrer les risques importants en matière de durabilité dans leurs processus décisionnels et faire preuve de transparence quant aux mesures prises pour le compte de la fondation. Voici quelques indicateurs de pratiques d'investissement durable au niveau des gestionnaires de placements :

- Existence d'une politique écrite en matière d'investissement durable
- Intégration des risques ESG importants dans la recherche, la construction du portefeuille et le suivi
- Application d'exclusions courantes, telles que les produits du tabac ou les armes controversées
- Participation active aux votes et engagement auprès des sociétés du portefeuille à l'égard de questions clés, notamment celles liées à la santé
- Transparence grâce à la publication de rapports sur l'investissement durable, l'intégration des critères ESG, ainsi que les activités et les résultats en matière de gestion responsable, au moins une fois par an



Question 11 : Est-il possible d'opter pour l'investissement durable dans le cadre d'une stratégie d'investissement passive (par exemple, pour les fonds négociés en bourse ou FNB)?

Réponse:

Oui, il est possible d'adopter une approche d'investissement durable dans le cadre d'une stratégie d'investissement passive. Premièrement, il faut choisir l'indice de référence pour l'investissement passif. De nombreux indices tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Deuxièmement, les fondations peuvent examiner les pratiques en matière de gestion responsable. Pour ce faire, elles doivent analyser l'exercice des droits de vote dans le cadre de la stratégie d'investissement passive et l'engagement auprès des entreprises et des entités dans lesquelles les investissements sont réalisés. Cela peut également signifier exclure certains actifs et en privilégier d'autres.



Question 12 : Quelles sont certaines des critiques formulées à l'encontre de l'investissement durable?

Réponse:

Les avantages de l'investissement durable ne font pas l'unanimité. Voici notre avis à l'égard de certaines critiques courantes :

- 1 Certaines études indiquent que les fonds ESG pourraient afficher des rendements inférieurs à ceux du marché dans certaines conditions, en particulier lorsque des secteurs traditionnels, comme celui de l'énergie, surperforment. Selon nous, une telle affirmation est valable pour n'importe quelle stratégie d'investissement et n'est pas propre à l'approche ESG.
- 2 Le manque de normalisation et de transparence, qui découle, entre autres, des divers indicateurs et notations ESG, peut donner lieu à des conclusions contradictoires. Selon nous, les informations ESG sont relativement récentes comparativement aux informations financières traditionnelles. Il est donc vrai qu'elles ne sont pas aussi normalisées. Cependant, il existe un ensemble croissant de normes et de cadres de référence, dont les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Il s'agit d'un domaine en pleine évolution. Des associations professionnelles, telles que CFA, proposent désormais des formations et des certifications en la matière.
- 3 La prise en compte prioritaire des facteurs ESG pourrait restreindre l'univers de placements, ce qui pourrait réduire la diversification et les rendements. Selon nous, la réduction de l'univers de placements est communément appelée « désinvestissement ». Consultez notre FAQ n° 6 pour en savoir plus à ce sujet.

RESSOURCES

Définitions fondamentales et tendances du marché

- [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\): Que sont les Principes pour l'investissement responsable?](#)
 - PRI (Principles for Responsible Investment) est une organisation mondiale, soutenue par les Nations Unies, qui œuvre à l'édification d'un système financier durable en aidant les investisseurs à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs pratiques d'investissement. PRI compte plus de 5 000 signataires dans le monde, ce qui représente près de 140 billions de dollars américains en actifs sous gestion. Il s'agit d'une référence mondiale en matière d'investissement responsable et des six principes.
- [Association pour l'investissement responsable \(AIR\): Introduction à l'investissement responsable \(IR\)](#)
 - L'AIR est une association représentant l'industrie canadienne de l'investissement responsable. Les membres de l'AIR comprennent des gestionnaires de placements, des propriétaires d'actifs et des conseillers qui appuient l'intégration ESG. Ses membres institutionnels gèrent collectivement plus de 45 billions de dollars en actifs à l'échelle mondiale (2025). Consultez cette référence rédigée en langage clair pour faire un survol des questions de l'IR et des critères ESG dans le contexte canadien.
- [Association pour l'investissement responsable \(AIR\): Rapport 2024 sur les tendances en matière d'investissement responsable au Canada](#)
 - Données sur la croissance de l'IR, ses facteurs déterminants (risque, rendement, obligation fiduciaire) et sa part de marché

Obligation fiduciaire et contexte juridique

- [McCarthy Tetraault: Changement climatique: implications juridiques pour les administrateurs de régimes de retraite et les décideurs politiques canadiens](#)
 - Perspective juridique sur les risques climatiques et le devoir fiduciaire au Canada (applicable à d'autres détenteurs d'actifs)

Alignement du secteur de la santé et des missions

- [Association médicale canadienne \(AMC\): Comment l'équipe d'investissement de l'AMC contribue à rendre les soins de santé plus durables](#)
 - Exemple concret illustrant le lien entre les portefeuilles d'investissement, la décarbonisation et la viabilité du système de santé

Performances et preuves d'une « absence de compromis »

- ["McKinsey & Company : Quelle est l'incidence des objectifs ESG sur la croissance d'une entreprise?"](#)
 - Les liens entre les critères ESG, la croissance et le rendement pour les actionnaires
- [Morgan Stanley : Une réalité durable](#)
 - Comparaison du rapport risque/rendement des fonds durables par rapport aux fonds traditionnels
- [Université de New York \(NYU\) STERN : ESG et performance financière](#)
 - Méta-étude synthétisant les données relatives au lien entre les critères ESG et la performance"

Désinvestissement et engagement

- ["Principes pour l'investissement responsable \(PRI\) : Introduction à la sélection et aux exclusions en matière d'investissement responsable](#)
 - Comprendre le filtrage et les critères d'exclusion dans l'investissement responsable
- [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\) : l'efficacité des stratégies de désinvestissement](#)
 - Quand le désinvestissement est efficace, ses limites et son rôle aux côtés de l'engagement
- [Financial Times : Étude de cas dans les écoles de commerce : désinvestissement ou engagement?](#)
 - Analyse par cas des compromis entre les deux stratégies
- [Données sur les motivations pour le désinvestissement : aperçu général](#)
 - Étude théorique sur les raisons qui poussent les investisseurs à désinvestir et sur les résultats obtenus
- [Net Zero Asset Owner Alliance \(NZAOA\): l'avenir de l'engagement des investisseurs](#)
 - Comment les principaux propriétaires d'actifs carboneutres envisagent l'évolution de l'engagement"

Propriétaires d'actifs, gestionnaires et gestion responsable

- [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\): Guide à l'intention des détenteurs d'actifs: Sélection des gestionnaires de placements](#)
 - Comment intégrer les critères ESG dans la sélection et le suivi des gestionnaires
- [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\): Évaluation de la gestion responsable des gestionnaires en matière de durabilité](#)
 - À quoi ressemblent un « bon » vote et un engagement de qualité
- [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\): améliorer l'investissement responsable grâce au dialogue avec les gestionnaires](#)
 - Comment les détenteurs d'actifs peuvent recourir à l'engagement dans le cadre de l'investissement responsable
- [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\): comment les détenteurs d'actifs et leurs gestionnaires peuvent collaborer pour atteindre les objectifs ESG](#)
 - Conseils pratiques sur les rôles et les attentes dans le cadre d'une relation de mandat
- [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\): Élaboration et mise à jour d'une politique d'investissement responsable](#)
 - Les éléments d'une politique solide en matière d'investissement responsable pour les détenteurs d'actifs
- [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\): ESG et stratégies d'investissement passif](#)
 - Identifie les meilleures pratiques pour les investisseurs passifs, en mettant l'accent sur l'investissement responsable

Ressources liées au climat pour le secteur de la santé

- [Guides en matière de gérance environnementale \(en anglais seulement\).](#)
- [Trousse d'urgence climatique \(en anglais seulement\).](#)
- [Gérance environnementale : Guide de mise en œuvre à l'intention des conseils, des cadres et du personnel clinique \(en anglais seulement\)](#)

RÉFÉRENCES

[1] Le terme « important » désigne les facteurs de durabilité qui peuvent avoir une incidence significative sur les circonstances financières, économiques, réputationnelles et juridiques, actuelles et futures, d'un émetteur, d'un titre, d'un investissement ou d'une catégorie d'actifs.

[2] Rapport de tendances de l'IR canadien (2024)

[3] Rapport de tendances de l'IR canadien (2025). (en anglais seulement)

[4] Rapport de tendances de l'IR canadien (2025). (en anglais seulement)

[5] BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières

[6] ACOR : Ligne directrice sur la gestion des risques à l'intention des administrateurs de régimes

[7] Engagement climatique Canada

[8] CanaDon : Rapport sur les dons 2024

[9] ClientEarth : ClientEarth a intenté une action en justice contre le conseil d'administration de Shell (2023-2025) pour manquement à ses obligations fiduciaires en raison de sa stratégie climatique et de ses plans de transition inadéquats, qui mettent en péril la valeur à long terme. Il s'agit de la première cause à l'échelle mondiale qui vise les administrateurs (les tribunaux du Royaume-Uni ont refusé d'entendre l'affaire pour des raisons procédurales, mais le risque demeure).

[10] Ecojustice: Ontario government must answer for its climate record in historic youth climate case (en anglais seulement)

À PROPOS DE CET OUTIL

Cet outil a été développé en collaboration avec la Coalition canadienne pour un système de santé écologique afin de donner aux conseils d'administration des fondations du Canada les moyens d'acquérir les connaissances et les capacités nécessaires pour intégrer des pratiques d'investissement durables à leurs activités et aligner les capitaux qu'ils gèrent sur la mission de leur fondation, qui est axée sur la santé.

CONTRIBUTEURS



Fondation
Hôpital
Général
Juif

Jewish
General
Hospital
Foundation

PARTENAIRES



The Canadian Coalition
for Green Health Care
Coalition canadienne pour
un système de santé écologique



Canada Climate
Law Initiative

L'Initiative canadienne
de droit climatique



AVERTISSEMENT

Le présent document est diffusé à des fins d'apprentissage, de discussion et d'information générale uniquement. Il n'a pas pour objet de fournir des conseils en matière d'investissement, des conseils juridiques ou tout autre conseil professionnel. Toute décision relative à des investissements ou à une stratégie relève entièrement de la responsabilité des fondations ou de leurs conseillers professionnels. Son contenu est fondé sur les avis de bonne foi des auteurs au moment de sa rédaction et repose sur des informations jugées fiables. Toutefois, la Coalition canadienne pour un système de santé écologique (CCGHC) ne garantit pas l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations et ne fournit aucune déclaration ni garantie que ce soit. Les exemples, les scénarios et les déclarations sont fournis à titre indicatif uniquement et peuvent évoluer au fil du temps. La CCGHC n'est pas tenue de mettre à jour ce document à mesure que la situation évolue. Ce document est destiné aux publics avec lesquels la CCGHC travaille et ne doit pas être reproduit, partagé ou distribué au-delà de son usage prévu sans autorisation écrite préalable.